



## Les enfants garants des parents

Par **astree21**, le **14/06/2011** à **16:10**

Bonjour,

J'ai d'énormes difficultés avec ma mère.

En effet, aujourd'hui elle ne touche plus aucune aide car elle ne fait aucun de ses papiers administratifs.

Suite à cela, les dettes s'accumulent. Je l'ai aidé tant que j'ai pu, mais je lui ai donné toutes mes économies et maintenant elle n'a plus rien pour vivre.

Son état financier est le résultat de mois et de mois de négligence. Aujourd'hui elle ne veut plus faire de papier et n'accepte pas mon aide pour les faire.

J'ai peur que tous les organismes à qui elle doit de l'argent viennent me voir pour rembourser car je suis sa fille. Il y en a pour des milliers d'euros.

Est-ce que je suis obligée de rembourser toutes ses dettes alors qu'elle ne veut pas s'en sortir?

Merci par avance de me répondre.

La situation devient vraiment urgente car si cela continue elle finira dans la rue sans rien.

Par **corimaa**, le **14/06/2011** à **16:28**

Bonjour, non, vous n'êtes pas redevable des dettes de votre mère, c'est elle qui doit les

payer, pas vous.

Par contre, si elle n'a plus de quoi vivre, il se peut que l'on vous demande une aide alimentaire pour votre mère dans la limite de vos moyens.

Si elle n'est plus capable de s'assumer et ne fait que s'enfoncer un peu plus chaque jour, il serait peut être bon d'envisager une mise sous tutelle.

Par **astree21**, le **15/06/2011** à **09:31**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse, cela me rassure.

Mais comment fait-on pour mettre une personne sous tutelle? Est-ce que je serai responsable d'elle?

Merci par avance de votre réponse

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **09:54**

Il faut un certificat médical attestant que votre mère n'a plus ses pleines capacités mentales et ensuite l'adresser avec votre requête au juge des tutelles

Par **astree21**, le **15/06/2011** à **11:22**

J'ai déjà été voir un médecin pour lui en parler mais connaissant ma mère il sais très bien qu'elle n'a jamais eu un caractère facile. Il n'y a donc pas de raisons médicales à son attitude. Je ne peux donc rien faire.

Il m'a dit que si ma mère ne voulait pas s'en sortir, je ne pouvais rien faire et lui non plus.

La situation n'est vraiment pas facile. Même si mes relations avec ma mère sont vraiment tendues, je ne veux pas qu'elle finisse dans la rue car au rythme où vont les choses c'est ce qu'il va se passer.

Merci pour votre aide en tout cas.

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **11:31**

Vous pouvez alors essayer la curatelle.